



AUXERRE



CHALON-SUR-SAÔNE



DIJON



LE CREUSOT



MÂCON



NEVERS

# Rapport annuel d'activité 2015

## université de Bourgogne

*Aliment et environnement*

*Santé (Health) et ingénierie moléculaire*

*Photonique et matériaux avancés*

*Apprentissage et santé (Care)*

*Patrimoines et territoires*

*Vigne et Vin*



## EDITO

### DU PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ DE BOURGOGNE

Le rapport annuel d'activité 2015 doit permettre à chacun, membre de la communauté universitaire, partenaire public ou privé, ou citoyen, de connaître la situation de l'université de Bourgogne, son évolution et sa stratégie.

Dans un contexte budgétaire particulièrement contraint, lié notamment aux mesures nationales engagées pour la maîtrise des dépenses publiques et la réduction des déficits, la situation budgétaire de l'université de Bourgogne reste saine, grâce à des efforts importants consentis depuis 2007. Les marges de manœuvre se réduisent chaque année et cette tendance s'est accentuée avec la réduction de la dotation de plus d'un million d'euros en 2015. Cette situation ne doit pas nous empêcher de développer une politique cohérente et ambitieuse, dans le respect des engagements pris, pour répondre aux besoins actuels et préparer l'université à répondre aux enjeux de demain.

Depuis juillet 2012, l'équipe de gouvernance s'attache à placer au centre de chaque décision la primauté de l'humain, la recherche de l'équilibre et l'ouverture. Notre responsabilité, chacun selon nos fonctions et les compétences qui nous sont confiées, est de hiérarchiser nos priorités, de faire des arbitrages et prendre des décisions en conséquence. C'est un exercice difficile, mais seul garant de notre autonomie et de la capacité de notre université à porter une stratégie. Cette responsabilisation des établissements est d'ailleurs accrue et formellement attendue par l'Etat comme l'illustre la procédure d'accréditation qui s'appuie notamment sur la soutenabilité de l'offre de formation proposée.

Pour chacune des missions qui lui sont confiées par la loi, notamment pour tous les aspects liés au développement de la formation initiale ou continue et de la recherche, l'approche politique retenue vise en particulier à concilier et renforcer pluridisciplinarité et spécialisation, à conforter les implantations territoriales, à favoriser l'internationalisation des activités universitaires et à développer l'utilisation du numérique. L'année 2015 a notamment été marquée par la création de la Communauté d'Universités et établissements « Université Bourgogne Franche-Comté, par la candidature à l'appel à projets ISITE, par la préparation de l'évaluation par l'HCERES et de la prochaine offre de formation. Des chantiers lourds mais stratégiques pour notre établissement, qui ont pu être menés à bien grâce à l'investissement de tous les personnels, enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs, personnels de bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniciens, de service et de santé (BIATSS).

Je tiens à remercier toutes celles et ceux qui par leur travail contribuent à la bonne marche de l'établissement et à son attractivité.

Je remercie aussi celles et ceux, étudiants ou personnels, qui s'engagent au-delà de leurs études ou de leurs métiers, pour la vie de nos campus, la solidarité ou le fonctionnement démocratique de l'établissement.



Alain Bonnin  
*Président de l'université de Bourgogne*



# SOMMAIRE

■ Présentation de l'université de Bourgogne	PAGE 4
■ Construire l'université de demain	PAGE 9
■ Une politique budgétaire et de ressources humaines au service des ambitions de l'université	PAGE 11
■ Formation et vie étudiante	PAGE 16
■ Recherche et valorisation de la recherche	PAGE 20
■ Diffusion de la culture scientifique	PAGE 22



# PRÉSENTATION DE L'UNIVERSITÉ DE BOURGOGNE



L'université de Bourgogne est une université pluridisciplinaire avec santé qui propose des diplômes nationaux (DUT, Licence, Licence Pro, diplôme d'ingénieur, Master, Doctorat, Habilitation à diriger la recherche (HDR)...), et des diplômes d'université (DU et DIU) dans tous les grands champs disciplinaires (santé, sciences humaines, langues, droit, sport,...).

Les 1500 personnels permanents enseignants et enseignants-chercheurs et les 1200 personnels BIATSS accueillent 27 500 étudiants, dont 2 300 en formation continue et 550 en apprentissage, répartis sur 6 campus représentant un patrimoine bâti de plus de 300 000 m<sup>2</sup> : le campus principal de **Dijon** (23 800 étudiants), et les campus d'**Auxerre** (820 étudiants), **Nevers** (830 étudiants), **le Creusot** (1 020 étudiants), **Chalon-sur-Saône** (460 étudiants) et **Mâcon** (140 étudiants).

L'université de Bourgogne est organisée en 15 composantes de formation et de recherche :

- 8 unités de formation et de recherche (UFR),
- 1 école supérieure du professorat et de l'éducation (ESPE),
- 2 écoles d'ingénieur (ISAT et ESIREM), 1 école de management (IAE),
- 3 Instituts Universitaires de Technologie (IUT),
- 1 institut de la vigne et du vin

Ces composantes s'appuient pour leur activité de recherche sur 29 laboratoires labélisés dont la moitié sont des unités mixtes de recherche (UMR) avec des grands organismes de recherche (INRA, INSERM, CNRS, CEA) et quatre écoles doctorales (dont 3 communes avec l'université de Franche Comté).



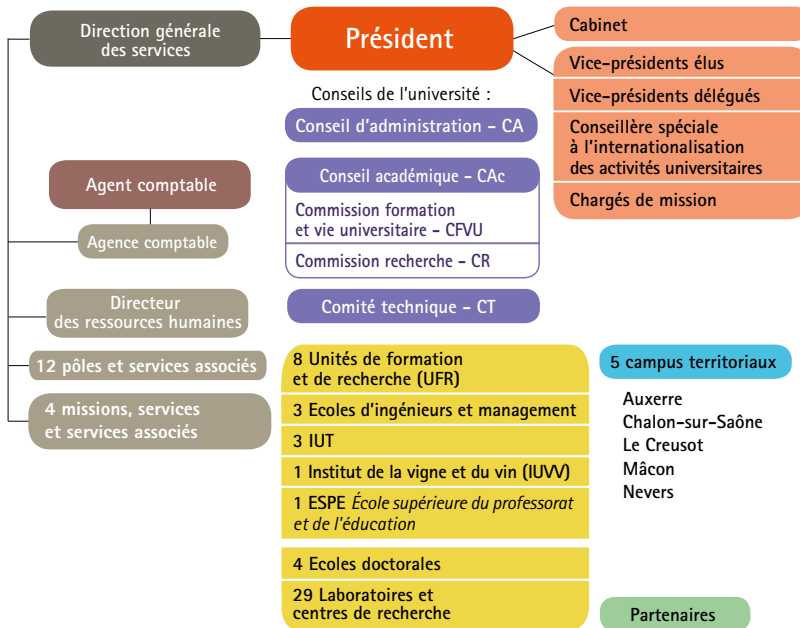
Six grands domaines caractérisent particulièrement la recherche à l'université de Bourgogne :

- Aliment et environnement
- Santé (Health) et ingénierie moléculaire
- Photonique et matériaux avancés
- Apprentissage et santé (Care)
- Patrimoines et territoires
- Vigne et Vin

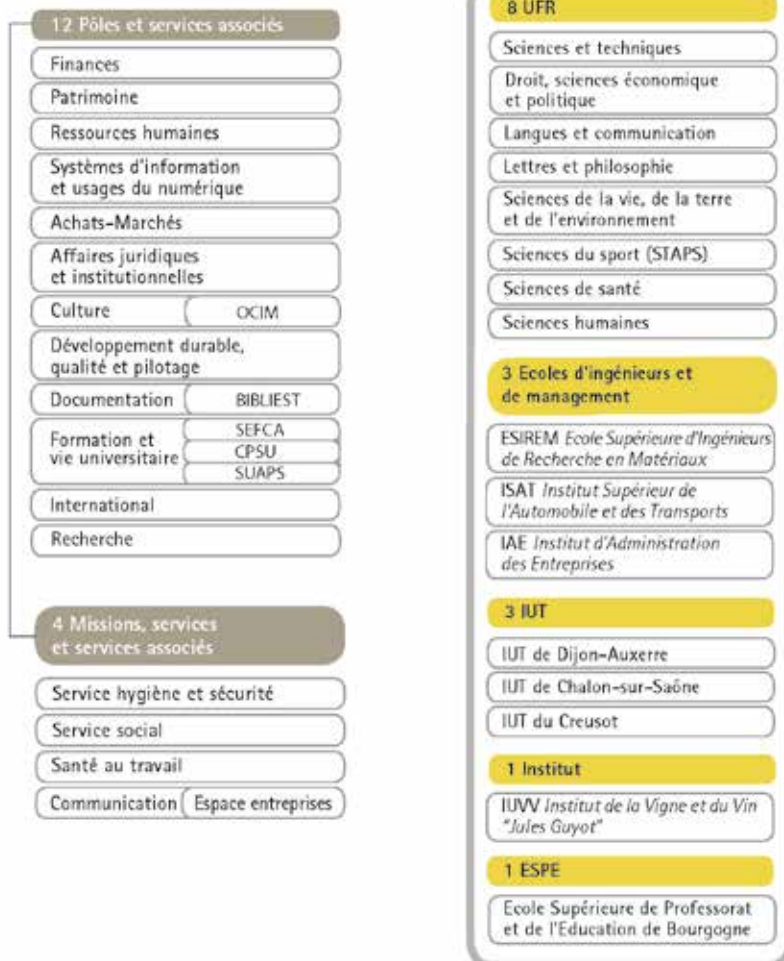
Au cours des trois dernières années un travail de structuration des services centraux en Pôles a été opéré pour offrir une meilleure articulation et une plus grande lisibilité.

# ORGANIGRAMME

## ORGANIGRAMME GÉNÉRAL DE L'UNIVERSITÉ DE BOURGOGNE



## PÔLES INSTITUTIONNELS, SERVICES ASSOCIÉS ET COMPOSANTES (UFR, ÉCOLES, INSTITUTS)



En 2015, a été mis en place l' « Espace Entreprises », associé au service communication. Ce guichet unique pluridisciplinaire, en relation avec les structures internes de l'établissement, répond aux questions des entreprises et les oriente vers le bon interlocuteur. L'objectif est de renforcer les partenariats avec les entreprises et de valoriser les activités de l'université.

L'équipe politique est composée, autour du Président par 9 vice-présidents délégués, 1 conseillère spéciale et 4 Vice-présidents de Conseil. La Direction Générale des Services est étroitement associée à cette équipe.

#### L'ÉQUIPE PRÉSIDENTIELLE :

- Pierre Ancet, Vice-président délégué aux politiques culturelles ;
- Julien Brault, Vice-président délégué à la vie et à la démocratie étudiante et aux politiques sportives ;
- Dorian Colas des Francs, Vice-président étudiant du Conseil Académique ;
- Frédéric Debeaufort, Vice-président délégué aux formations technologiques et professionnelles et à la formation tout au long de la vie ;
- Dominique Delmas, Vice-président délégué aux finances, au budget et aux investissements, et au pilotage ;
- Franck Denat, Vice-président de la Commission Recherche du Conseil Académique (ex-CS) ;
- Bénédicte Fortier, Conseillère spéciale à l'internationalisation des activités universitaires ;
- Stéphanie Grayot-Dirx, Vice-présidente déléguée aux partenariats scolaires, à l'orientation et à la réussite en licence ;
- Stéphanie Grayot-Dirx, Vice-présidente déléguée aux partenariats scolaires, à l'orientation et à la réussite en licence ;
- Jean Guzzo, Vice-président délégué à la recherche, à la valorisation de la recherche et aux relations avec le monde économique ;
- Samuel Mercier, Vice-président délégué aux ressources humaines, à la vie sur les campus et à l'action sociale ;
- Louis de Mesnard, Vice-président du Conseil d'Administration ;
- Alain Tabard, Vice-président délégué au campus numérique, aux systèmes d'informations et aux learning centers ;
- Anne Ulrich-Girollet, Vice-présidente déléguée au patrimoine, au développement durable et à la stratégie des sites territoriaux ;
- Grégory Wegmann, Vice-président de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du Conseil Académique (ex-CEVU).

Les Vice-présidents peuvent s'appuyer sur des chargés de mission placés sous leur responsabilité (retrouvez la liste des chargés de missions et leurs lettres de mission) : <http://www.u-bourgogne.fr/universite/organisation/organigramme/charges-de-mission.html>).

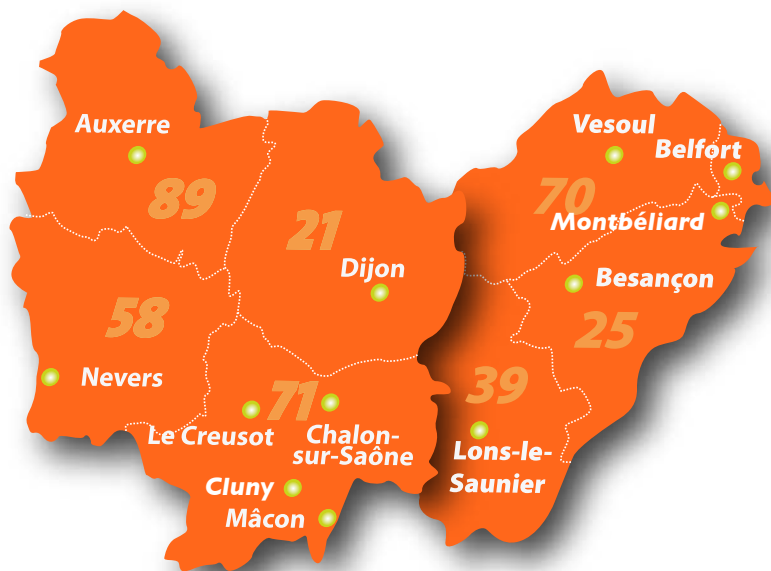


L'université de Bourgogne a développé et entretient des liens étroits avec les établissements d'enseignement supérieur et de recherche de Bourgogne et de Franche-Comté ainsi qu'avec les collectivités locales et le monde socio-économique.

L'établissement est notamment membre fondateur de :

- la Communauté d'Universités et Etablissements «Université Bourgogne-Franche-Comté » créée au 1<sup>er</sup> avril 2015 par Décret n°2015-280 du 11 mars 2015 ;
- la Fondation de Coopération Scientifique Bourgogne Franche-Comté ;
- la Société d'Accélération de Transfert de Technologies (SATT) Grand-Est.

L'université de Bourgogne est également membre fondateur ou fortement impliquée dans d'autres structures ou dispositifs. Par exemple, elle gère et administre conjointement avec la CCI Bourgogne le CFA de l'enseignement supérieur de Bourgogne.



L'implantation multi-campus de l'université de Bourgogne favorise les relations avec les collectivités de la Région. L'établissement est un acteur territorial important par sa contribution à la formation et à l'innovation, également par son poids économique. L'université de Bourgogne revendique son ancrage sur le territoire bourguignon et soutient ses implantations territoriales, en menant une stratégie qui vise à leur donner une véritable identité en matière de formation et de recherche.

De manière non formelle des réunions dites « Grand Campus » sont organisées toutes les six à huit semaines et associent les établissements suivants : AgroSup Dijon ; Centre Inra de Dijon ; CHU de Dijon ; Centre de Lutte contre le Cancer (CGFL) ; CEA Valduc ; CNRS ; Inserm ; IRTeSS ; ENSAM de Cluny ; ESC Dijon ; CROUS. Lieu d'échange, de concertation et de coordination des actions, la démarche Grand Campus a permis ces dernières années de valider de manière collégiale des actions concrètes et stratégiques comme par exemple la carte d'identité scientifique, une position commune dans le cadre de l'élaboration de la SRI-SI, la structuration des plateformes de recherche et la création d'un Comité d'Orientation Stratégique Plateformes, ou encore la mise en place d'un comité d'éthique en expérimentation animale. La régularité et la forte implication de l'ensemble des partenaires permettent en outre de pouvoir s'adresser d'une seule voix aux différents partenaires tels que les représentants de l'Etat en Région ou les collectivités territoriales. Pour faciliter ces échanges, le DRRT est systématiquement convié à tout ou partie des réunions Grand Campus.

Ouverte sur son environnement, ouverte au monde économique, l'université de Bourgogne entretient également de nombreux partenariats au niveau national et international tant en matière de formation que de recherche.



L'université de Bourgogne figure en 2015 pour la 1<sup>re</sup> fois dans le classement prestigieux du journal britannique Times Higher Education qui valorise la qualité de la recherche et de la formation. Ce célèbre « ranking » du journal britannique Times Higher Education recense les institutions les plus reconnues sur les cinq continents et analyse des critères qui recouvrent une large partie des missions de l'université (l'enseignement et l'environnement pédagogique ; Les citations - l'influence de la recherche ; la recherche - volume, revenus et réputation ; les revenus de l'industrie - innovation ; la dimension internationale - staff, étudiants et recherche). Pour son entrée parmi les 800 établissements sélectionnés, l'université de Bourgogne figure dans le Top 600. Selon les critères retenus, elle se positionne ainsi parmi les 16 meilleures universités françaises. Elle est à la 8<sup>ème</sup> place nationale des universités dites pluridisciplinaires.

Cette forte reconnaissance internationale corrobore celle déjà acquise avec le classement de l'université de Leiden, qui publie chaque année le classement des meilleures universités au monde en termes de publications. En 2014, l'université de Bourgogne avait décroché la 23<sup>ème</sup> place dans la catégorie « Sciences de la terre et de l'environnement », se plaçant ainsi dans le trio de tête européen et 1<sup>ère</sup> en France. Toutes catégories confondues, l'uB est 352<sup>ème</sup> sur 750 établissements retenus au classement 2015.

Si les classements ne sont pas une fin en eux-mêmes et doivent, même pour les plus sérieux et reconnus, être nuancés, ils n'en sont pas moins des indicateurs. Plus encore, ils concourent à l'image et à l'attractivité de l'établissement. Les classements obtenus par l'université de Bourgogne sont une reconnaissance pour notre communauté du travail accompli et de nos capacités. Ils sont un encouragement à tendre vers l'excellence.

Le libre accès aux informations relatives à l'université de Bourgogne, à son fonctionnement et aux politiques qu'elle porte, par les membres de la communauté de l'université de Bourgogne, mais également par les partenaires institutionnels et du monde socio-économique, par les lycéens ou futurs étudiants, et par l'ensemble des citoyens, répond à une volonté de transparence, d'ouverture et d'information à l'égard de tous.

Retrouvez sur le site internet de l'université de Bourgogne [www.u-bourgogne.fr](http://www.u-bourgogne.fr) les principaux documents stratégiques de l'établissement :

- Les Statuts uB : <http://www.u-bourgogne.fr/images/stories/Universite/Vie-Universitaire/VI-Statuts-uB.pdf>
- Tous les actes du Conseil d'Administration : <http://www.u-bourgogne.fr/universite/organisation/vie-institutionnelle/actes-du-conseil-d-administration.html>
- Rapport d'autoévaluation de l'université de Bourgogne 2010-2015 : <http://www.u-bourgogne.fr/images/stories/Doc-uB/uB-rapport-autoevaluation-HCERES.pdf>
- Déclaration des axes stratégiques de développement de l'établissement pour la prochaine période contractuelle et documents de politique en matière de formation et de recherche de l'établissement : <http://www.u-bourgogne.fr/images/stories/Doc-uB/uB-axes-strategiques-2017-2021.pdf>
- Contrat pluriannuel 2012/2016 : <http://www.u-bourgogne.fr/images/stories/Doc-uB/Doc-Contrat-Pluriannuel-uB-Ministere.pdf>
- Le Schéma Directeur Immobilier et d'Aménagement (SDIA) : <http://documents.u-bourgogne.fr/WEB/SDIA-UB.pdf>
- Le Schéma Directeur du Système d'information : <http://www.u-bourgogne.fr/images/stories/Universite/Vie-Universitaire/CA/CA-230913-delib8-presentation-schema-directeur-systeme-information.pdf>
- Le Bilan social 2014 : [http://www.u-bourgogne.fr/images/stories/Universite/Vie-Universitaire/CA/CA\\_20-10-2015/CA20102015-delib7-CT-bilan-social-2014.pdf](http://www.u-bourgogne.fr/images/stories/Universite/Vie-Universitaire/CA/CA_20-10-2015/CA20102015-delib7-CT-bilan-social-2014.pdf)
- Le développement durable à l'uB en 2013 : <http://www.u-bourgogne.fr/images/stories/Doc-uB/DOC-Rapport-Developpement-Durable.pdf>



# CONSTRUIRE L'UNIVERSITÉ DE DEMAIN

**L'année 2015 a été marquée par des décisions et évolutions déterminantes pour l'avenir de l'université de Bourgogne et qui concourent à sa mutation en une université pluridisciplinaire de recherche du XXI<sup>e</sup> siècle, reconnue et attractive.**

## CRÉATION DE LA COMMUNAUTÉ D'UNIVERSITÉ ET ÉTABLISSEMENT « UNIVERSITÉ BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ »

La Communauté d'Universités et Établissements « Université Bourgogne-Franche-Comté » (UBFC) a été créée au 1er avril 2015 par Décret n°2015-280 du 11 mars 2015. Les membres fondateurs d'UBFC sont l'université de Bourgogne, l'Université de Franche-Comté, l'Université de Technologie Belfort-Montbéliard (UTBM), AgroSup Dijon, l'École Nationale Supérieure de Mécanique et des Microtechniques de Besançon (ENSM), et le Groupe École Supérieure de Commerce de Dijon (ESC Dijon). La création d'UBFC est l'aboutissement d'un travail collectif consensuel au service d'une ambition partagée pour l'avenir de l'enseignement supérieur et de la recherche en Bourgogne et en Franche-Comté. La structure fédérale du rapprochement garantit le respect de la personnalité morale et donc de l'identité de chaque établissement membre et ne comporte aucun transfert de personnel tout en permettant de renforcer les collaborations déjà nombreuses - tant en matière de formation que de recherche - dans le cadre d'une politique qui sera construite ensemble, et qui fera émerger de nouveaux projets. En effet, UBFC a notamment pour mission la mise en cohérence de l'offre de formation sur l'ensemble du territoire Bourgogne Franche-Comté, en lien étroit avec les activités de recherche qu'elle a la charge de coordonner et d'impulser. Une signature scientifique commune a été mise en œuvre. UBFC délivrera, dès le prochain contrat, le doctorat ainsi que l'habilitation à diriger des recherches. UBFC coordonnera également différentes politiques (numérique, internationalisation, entrepreneuriat étudiant, diffusion de la culture scientifique...) des établissements membres et portera des actions transversales relatives à la vie étudiante et aux situations de handicap. UBFC portera les projets structurants pour l'enseignement supérieur et la recherche en Bourgogne et en Franche-Comté, et en particulier les projets « investissements d'avenir ». A ce titre, c'est en son nom qu'a été déposée la candidature I-SITE.

UBFC constituera un puissant levier pour accroître l'attractivité territoriale, en stimulant le développement socio-économique et culturel de la Bourgogne Franche-Comté. Elle renforcera, par ailleurs, la visibilité nationale et internationale de l'enseignement supérieur et de la recherche de la région.



## PROJET I-SITE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

Porté par UBFC, le projet I-SITE associe aux 6 membres fondateurs, l'École Nationale Supérieure des Arts et Métiers, les organismes de recherche (INRA, INSERM, CNRS, CEA) et les établissements hospitalo-universitaires de Bourgogne et de Franche-Comté (CHU Dijon, CHU Besançon, Centre Georges François Leclerc (CGFL), Établissement Français du Sang (EFS)). Il est fortement soutenu par le monde socio-économique et l'ensemble des collectivités locales de Bourgogne et Franche-Comté. La candidature du projet Bourgogne Franche-Comté a été présélectionnée par le Jury international. Les résultats finaux seront connus au début de l'année 2016. Pour le dossier de sélection, des engagements ont été adoptés dans les établissements partenaires. Le Conseil d'Administration de l'université de Bourgogne a voté ces engagements lors de sa séance du 6 octobre 2015.

Bien au-delà des enjeux financiers, la réussite finale à cet appel à projets permettra de créer au sein de la grande région un environnement international stimulant pour attirer les étudiants et chercheurs talentueux, favoriser la production d'une recherche de haut niveau, assurer l'accès aux savoirs et aux formations de qualité, et contribuer à une mutation de notre économie régionale vers un profil plus « high-tech », prometteur en termes de création d'emplois.

## DÉCLARATION DES AXES STRATÉGIQUES DE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉTABLISSEMENT

Le 6 octobre 2015, le Conseil d'Administration a approuvé la déclaration des axes stratégiques de développement de l'établissement pour la prochaine période contractuelle 2017-2021, et les documents de politique en matière de Formation et de Recherche. Les axes adoptés s'appuient sur une analyse lucide des forces et faiblesses de l'établissement, des opportunités mais également des menaces qui sont liées à son environnement et qui ont été identifiées au cours du travail d'auto-évaluation. La stratégie de l'établissement vise à affirmer la place de l'université de Bourgogne en Europe par son rayonnement scientifique et sa capacité à attirer des étudiants et chercheurs talentueux du monde entier tout en maintenant une pluridisciplinarité de l'offre de formation constitutive de son identité et de son histoire.

## DES PROJETS STRUCTURANTS RETENUS DANS LE CPER 2015-2020

Pour l'élaboration du Contrat de plan, l'université de Bourgogne, comme l'ensemble des établissements publics d'enseignement supérieur et de recherche, a été sollicitée pour faire remonter ses projets. Le choix a été fait par les partenaires du Grand Campus de travailler ensemble pour transmettre des propositions hiérarchisées qui soient partagées, complémentaires et cohérentes. L'approche retenue a été de procéder à la sélection des projets proposés, c'est-à-dire que les établissements d'enseignement supérieur et de recherche procèdent à des arbitrages tenant compte de leurs objectifs et de leurs priorités, la décision finale appartenant au Conseil Régional de Bourgogne et à l'Etat.

Le contrat de plan État-Région 2015-2020 signé en avril 2015 prévoit la réalisation de sept projets de l'université de Bourgogne :

- Extension d'un bâtiment pour pharmaco imagerie
- Equipements ISAT et Technopole de Magny-cours
- Learning centre
- Restructuration bâtiment Droit-Lettres
- Restructuration bâtiment Mirande dont filières ingénieurs
- Carte multiservice
- Evolution et adaptation des infrastructures réseau numérique 1<sup>re</sup> tranche

Pour ces projets qui représentent un investissement total de 24,34 millions d'euros, l'Etat s'est engagé à hauteur de 8,07 millions d'euros, le Région à hauteur de 7,08 millions d'euros et l'université à hauteur de 7,14 millions d'euros. Le solde sera financé principalement par le FEDER.

## DE NOUVELLES INFRASTRUCTURES

Les constructions prévues dans le cadre de l'opération campus ont été finalisées à la fin de l'année universitaire 2014/2015. La construction de l'Institut Marey et de la Maison de la Métallurgie sur le site de l'Espace Régional Innovation Entreprises (ERIE), celle de la Maison Internationale, de la salle Multiplex, tout comme la rénovation des façades du bâtiment Mirande et la rénovation, devant l'entrée principale, de l'œuvre d'art de l'artiste Agam viennent renforcer l'attractivité de l'université et soutenir ses ambitions au service des conditions de vie et de travail des personnels et des étudiants, de l'internationalisation et de l'ouverture au monde économique.

Le programme d'aménagements du Campus Montmuzard a été poursuivi pour en faire un espace de vie et de travail toujours plus agréable. Les travaux engagés durant l'été 2014 pour donner un nouveau visage à l'esplanade Erasme ont été achevés à l'automne 2015. La plaine de l'IUT a également été réaménagée en 2015. Ces nouveaux aménagements favorisent la cohésion du campus.

Les travaux de rénovation du bâtiment Droits-Lettres qui accueille près de la moitié des étudiants de l'université de Bourgogne sont engagés. Au total, l'établissement y consacrera 3 millions d'euros votés à cet effet dans le cadre d'un Programme Plurianuel d'Investissements alimenté par le fonds de roulement et l'Etat concourra à hauteur de 2,54 millions d'euros dans le cadre du CPER.

Le bâtiment du datacenter a été livré ainsi qu'une partie des équipements. Il sera opérationnel au début de l'année 2016. Ce bâtiment de 600 m<sup>2</sup>, situé sur le campus Montmuzard où il est associé à l'arrivée du réseau RENATER, offrira une salle technique de 110 m<sup>2</sup>. Son très haut niveau technologique et son positionnement sur le maillage national illustrent l'ambition de l'université sur le développement d'un campus numérique. Le datacenter hébergera l'ensemble de l'informatique de gestion de l'établissement dans des conditions parfaitement sécurisées et également son centre de calcul intensif. L'une des particularités est l'attention portée à l'efficacité énergétique puisqu'il est connecté au réseau de chauffage du campus, permettant d'évacuer les calories générées en les réinjectant dans le circuit de chauffage.

Enfin, le déploiement d'un Learning Centre a été décidé. Le dossier d'expertise a été voté par le CA et la programmation de la première tranche centrée sur la bibliothèque universitaire de sciences et de santé est engagée.

# UNE POLITIQUE BUDGÉTAIRE ET DE RESSOURCES HUMAINES AU SERVICE DES AMBITIONS DE L'UNIVERSITÉ

## UNE SITUATION FINANCIÈRE MAÎTRISÉE

L'université de Bourgogne reste structurellement sous-dotée. En matière financière, à un moment où la situation de nombreuses universités est préoccupante, la situation de l'université de Bourgogne reste saine. Cette situation est le fruit du travail et des efforts consentis par la communauté universitaire. Parce que seul un budget équilibré peut garantir l'autonomie d'un établissement, un suivi pointu et régulier a été organisé. Ainsi par exemple, depuis septembre 2012, un bilan mensuel de l'évolution de la masse salariale est réalisé. Parallèlement, le travail pour la récupération de TVA se poursuit.

L'année 2015 a été marquée par la mobilisation du fonds de roulement, imposée par l'État, pour financer des dépenses de fonctionnement, à hauteur de 1 033 288 euros. La dotation, notifiée par l'État à l'université de Bourgogne en avril 2015, a en effet été amputée de plus de un million d'euros, par rapport à la dotation théorique que l'établissement aurait dû recevoir pour l'année 2015. Pour compenser cette réduction de la dotation pour charge de service publique et donc une recette de fonctionnement, l'établissement a été autorisé à prélever sur son fonds de roulement pour abonder le budget de fonctionnement.

Ce prélèvement forcé que nous avons dénoncé, car injuste, inefficace voire contre-productif, n'a pas pour autant remis en cause la politique assumée de recherche d'équilibre budgétaire et la stratégie d'investissement. En effet, l'université de Bourgogne n'entend pas renoncer à une attitude responsable seule à même de garantir son autonomie et d'offrir des bases solides pour préparer un avenir qu'elle souhaite ambitieux.

Ainsi en 2015 de nouveaux Programmes Pluriannuels d'Investissement (PPI) ont été votés. Il s'agit essentiellement d'opérations votées dans le cadre du CPER :

- le PPI Pharmaco-imagerie destiné à l'extension d'un bâtiment, engageant 1 million d'euros de la part de l'uB pour une enveloppe globale de 2,750 millions d'euros ;
- le PPI Learning center avec 1 140 000 € de financements de l'université de Bourgogne sur une enveloppe de 5,8 millions d'euros ;
- le PPI Carte multiservice, pour lequel l'université de Bourgogne finance 700 000 € sur une dépense totale de 1,7 millions d'euros.

L'établissement a également décidé de financer deux opérations de grande envergure :

- l'accessibilité Handicap en ouvrant en 2015 une enveloppe de 2 millions d'euros dont 50 % sollicités auprès de l'État ;

- la sécurisation (sécurisation de la ventilation et du traitement de l'air) en ouvrant une enveloppe de 3 millions d'euros dont 50% sollicités auprès de l'État.



Pour la construction du budget 2016, au vu de la situation nationale, une approche prudente des ressources dont pourrait disposer l'université a été favorisée et ce d'autant que la construction du budget du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche s'annonce encore plus difficile que prévu puisqu'il semblerait qu'il y ait un manque à financer de près de 300 millions d'euros, en particulier du fait de la nécessité de financer plusieurs mesures (créations de postes dits Fioraso, hausse du CAS pensions liée aux titularisations Sauvadet, compensation du Glissement Vieillesse Technicité, etc.). Il est également prévu une forte hausse de la réserve de précaution qui passerait de 0,5 millions d'euros à 1,1 millions d'euros. A ces ressources attendues en baisse s'ajoutent une hausse de dépenses pesant sur le budget. Il s'agit des augmentations mécaniques (GVT par exemple), contraintes (augmentation du SMIC, ...) ou découlant des choix stratégiques de l'établissement (amortissement, ...). Ainsi par exemple :

- Le financement du Partenariat Public Privé (PPP) Campus Innovant, dont 2016 sera la 1<sup>ère</sup> année pleine, les nouveaux bâtiments et aménagements ayant été réceptionnés en mai et juin 2015.
- La poursuite de la déprécarisation du personnel de l'université de Bourgogne conformément à la loi Sauvadet, qui entraîne, à nombre de personnels identiques, une hausse de la masse salariale.
- Les amortissements des Programmes Pluriannuels d'Investissements mis en œuvre depuis 2013.

En conséquence, de manière à tenir compte de ces facteurs qui vont peser sur le budget de l'université de Bourgogne, des décisions difficiles ont été prises pour maintenir un budget équilibré. Ces décisions doivent conduire à :

- maîtriser la masse salariale qui est l'un des facteurs pouvant peser fortement sur le budget ;
- maîtriser le coût de l'offre de formation en mettant en place un nouveau dispositif de gestion des Heures complémentaires ;
- maintenir une réserve de précaution conforme aux recommandations du Ministère et du Rectorat ;
- soutenir les composantes et les laboratoires en dépit des réductions de recettes à travers notamment le maintien :
  - de l'offre de formation ;
  - de la dotation récurrente des laboratoires (5,124 millions d'euros) ;
  - du montant de la prise en charge de l'amortissement pesant sur les composantes pour toutes les acquisitions sur ressources propres (400 000 euros)
  - de la prise en charge de la gestion des dépenses inhérentes à l'organisation des comités de sélection à concurrence de 70 000 euros ;
  - des dispositifs en direction de la pédagogie (PRL3, C2i2e, CLES, etc.) soit une enveloppe de 200 000 euros ;
  - de l'enveloppe destinée aux équipements pédagogiques financée à parité avec le Conseil Régional de Bourgogne soit un volume financier de 400 000 euros ;
  - de l'augmentation de 35,14% décidée pour 2015 des fonds destinés à la formation des personnels pour un montant de 240 000 euros ;
  - des crédits (5000 euros) dédiés à la liaison Lycées – université.

Des dépenses nouvelles sont prévues afin d'accompagner l'ouverture de nouveaux parcours de formations, *par exemple* :

- le financement, à hauteur de 100 000 euros, d'une

nouvelle option à l'ISAT, intitulée « Infrastructure et Réseaux de transports » ;

- l'accompagnement de l'ouverture du département Génie Civil à Auxerre.

La dotation de fonctionnement des composantes est en hausse de 464 200 euros soit une progression de 9% de 5,148 millions à 5,612 millions d'euros. En outre, le prélèvement de l'établissement sur les ressources de taxes d'apprentissage n'est pas reconduit.

De manière à garantir l'équilibre budgétaire pour 2016, plusieurs grands principes ont été mis en œuvre :

- Comme depuis 2 ans un travail d'analyse fine a été conduit pour identifier les dépenses, en particulier en matière de patrimoine et d'informatique, qui peuvent relever des dépenses d'investissement afin de les financer via un prélèvement sur le fond de roulement.
- Procéder à la reprise des quotes-parts de subventions en recettes de fonctionnement, la prévision des recettes permettant de prendre en compte des éléments nouveaux par rapport aux années précédentes afin d'une part, d'optimiser le modèle d'allocation des moyens à affecter aux composantes, et d'autre part, à gagner en exhaustivité lors de l'étape de préparation budgétaire.
- Inscrire les recettes de TVA.
- Réduire de 1% les dotations aux services centraux, après une forte baisse appliquée en 2015.
- Définir un nouveau modèle d'allocation des moyens tenant compte du volume global d'heures destiné à assurer l'offre de formation et du potentiel d'enseignement, en n'incluant pas les besoins en enseignement autofinancés. Cependant, les critères retenus pour la définition d'une formation autofinancée ont été revus, conduisant à une hausse des heures d'enseignement financées par l'établissement.
- Fixer un seuil de masse salariale, en limitant l'augmentation de 0,3 millions d'euros. Ce seuil est amené à évoluer en fonction des ressources issues de la valorisation des activités universitaires.

## RENFORCER LA DIVERSIFICATION DES RESSOURCES

Pour conforter son autonomie et palier les baisses des financements publics, l'université de Bourgogne souhaite diversifier l'origine de ses ressources. La valorisation des activités universitaires comme la formation continue ou les contrats de recherche y concourent tout en contribuant aux politiques d'ouverture et de renforcement des liens avec le monde socio-économique.

L'établissement a mis en place une procédure de mécénat. Mettre en place une politique de mécénat ne se réduit pas à la recherche de financement. En effet, pour le bénéficiaire du financement, le mécénat est une façon de prolonger l'action de l'entité publique dans une démarche qui l'engage, qui doit être pensée en cohérence avec ses missions et expliquées en interne pour susciter l'adhésion.

Adoptée par le Conseil d'administration le 17 décembre 2014, la nouvelle procédure de location des locaux (salles, amphithéâtre, hall, ateliers...) a été mise en œuvre en 2015. L'objectif est de valoriser le patrimoine de l'université en harmonisant et en simplifiant la procédure de location de salles, avec un retour financier incitatif pour les composantes.



## RÉFORME DE LA GESTION BUDGÉTAIRE ET COMPTABLE PUBLIQUE (GBCP)

Par ailleurs, l'université de Bourgogne fait partie de la seconde vague concernée par la réforme de la gestion budgétaire et comptable publique (GBCP) pour laquelle l'application a été reportée par l'Etat au 1<sup>er</sup> janvier 2017. Le Conseil d'administration a voté la nouvelle organisation ainsi que le principe de mettre en œuvre, dès l'exercice 2016, certains dispositifs qui préfigurent l'évolution organisationnelle budgétaire et comptable liée à la réforme GBCP, tels que :

- la réforme du modèle d'allocation des heures complémentaires et des vacances ;
- la poursuite du processus de gestion de la formation continue dans les composantes qui s'est élargie en 2015 ;
- la structuration des dépenses du domaine immobilier pour préparer la création d'un budget annexe immobilier au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

La nouvelle organisation budgétaire en mode GBCP a nécessité un travail important de réflexion et de concertation entre les acteurs de l'établissement. Le report de l'entrée en application permettra d'anticiper les impacts organisationnels, d'établir un plan détaillé, de réaliser la formation des différents acteurs ou encore de faire évoluer le système d'information.

## POURSUIVRE LA MODERNISATION DES PRATIQUES

Un travail important a été effectué en 2015 concernant les modalités de calcul et de suivi des heures complémentaires (HC). Il est apparu nécessaire de simplifier le calcul des heures complémentaires et de supprimer les refacturations entre composantes qui n'ont pas leur place dans le nouveau système de la GBCP. Des groupes de travail ont conduit une réflexion qui a permis de proposer de nouvelles modalités de nature à offrir une meilleure lisibilité budgétaire, à être en conformité avec la mise en place de la GBCP et à communiquer les volumes d'heures complémentaires aux composantes dès le budget initial.

### Dotation Heures Complémentaires des Composantes (n) =

Charge d'enseignement finançable par centre de gestion (n-1) (hors DU et aut.)

- Potentiel théorique (n-1) (heures statutaires des

postes enseignants affectés dans les composantes / hors compensation des emplois vacants, décharges et déductions car virements financiers spécifiques)

+ Valorisation TP/TD des enseignants du 2<sup>nd</sup> degré (n-1) (hors valorisation TP/TD des enseignants chercheurs car virement financier spécifique)

+ Autres impacts FC (n-1) (estimation des virements financiers entre SEFCA et UFR) et RH (n) (impacts de la campagne d'emplois des enseignants sur le potentiel théorique des composantes)

Les composantes qui ne respecteront pas l'enveloppe notifiée (en heures et en euros) pourront percevoir une avance qui sera remboursable. A contrario, celles qui ne dépenseront pas toute leur enveloppe pourront faire de la fongibilité asymétrique à hauteur de 75 % des économies réalisées.

Les nouvelles règles permettent :

- Une simplification administrative importante pour les composantes avec notamment la suppression des refacturations entre composantes.
- Une meilleure maîtrise de l'offre de formation par les Directeurs de composante.
- Une cohérence avec la réflexion menée sur la nouvelle offre de formation
- Une cohérence avec la nouvelle organisation en mode GBCP

La complexité croissante des contrats de recherche avec de multiples partenaires nécessite une spécialisation plus grande des antennes financières. Une expérimentation d'autonomisation financière des laboratoires a été conduite en 2014 avec l'ICMUB, l'ICB et le LEAD. L'analyse de cette expérimentation a été présentée au Conseil d'Administration le 27 mai 2015. Les résultats indiquent une simplification administrative conséquente qui permet aux laboratoires une plus grande réactivité, une meilleure traçabilité des lignes budgétaires, des justifications financières plus aisées, et un accompagnement accru des chercheurs. L'autonomie financière a largement facilité la vie des laboratoires et a permis un gain de temps dans la gestion des dossiers sans remettre en cause le lien avec les composantes de rattachement. Cette expérimentation a permis de préfigurer les évolutions induites par la mise en place de la GBCP (Gestion budgétaire et comptable publique) au sein de l'établissement.

## CAMPAGNE D'EMPLOIS 2016

Une politique pluriannuelle et partagée a été mise en place en matière de ressources humaines depuis 2012. Cette politique se traduit par une meilleure prise en compte du lien entre l'enseignement et la recherche et par une attention particulière portée aux fonctions de l'ensemble des personnels de l'université. Les Dialogues d'Objectifs et de Moyens ont fait émerger 74 demandes de création d'emplois BIATSS pour la rentrée 2016, confirmant, de manière constante, le déficit reconnu en encadrement. Les marges d'action se sont révélées très restreintes, en l'absence de création d'emplois au niveau national. Une attention particulière a été portée sur l'incidence financière de cette campagne d'emplois, la masse salariale augmentant mécaniquement du fait notamment des mesures de revalorisation, des campagnes de déprécarisation et du GVT (Glissement-Vieillesse-Technicité) et l'établissement étant soumis à un plafond de masse salariale. Quarante-huit emplois BIATSS seront proposés à publication. Les requalifications d'emplois vacants sollicitées par les composantes et services ont pu en majorité être satisfaites. Elles concernent dix de ces emplois et répondent à l'objectif visé de renforcer l'expertise des personnels, de répondre aux évolutions des métiers et d'offrir aux agents des possibilités de promotion. La mise en œuvre de mutualisations de certaines fonctions entre composantes a aussi été recherchée.

La campagne d'emploi des enseignants et enseignants-chercheurs s'est inscrite dans le même contexte de moyens contraints, sans création d'emploi au niveau national. Les composantes ont sollicité, dans le cadre de la campagne d'emploi 2016, 28 créations de postes (20 emplois d'enseignants-chercheurs et 8 emplois d'enseignants du second degré). Un seul redéploiement externe a pu être proposé. Par ailleurs, 8 redéploiements internes ont favorisé, au sein des composantes qui les avaient sollicités, une meilleure adéquation des moyens d'enseignement aux besoins de formation. Quarante et un emplois sont proposés à la publication (17 MCF, 11 PR et 13 PRAG). Pour 32 emplois, une publication différée est proposée (liée à la demande de la composante pour 45 % des emplois, à la non vacance effective du poste (20 %), à l'incertitude concernant la date réelle de départ en retraite (15 %), à l'absence de cohérence entre stratégie recherche et besoins en formation (9 %)). Les emplois d'enseignants-chercheurs pour lesquels une publication différée a été décidée seront dans leur majorité couverts par des affectations d'ATER.

## PRÉVENTION DES RISQUES PSYCHO-SOCIAUX

L'université de Bourgogne s'est engagée dans une démarche de prévention des risques psychosociaux (RPS) fin 2012. A cette occasion, un comité de pilotage sur les RPS émanant du CHSCT s'est constitué. Il se réunit chaque mois pour proposer des mesures destinées à l'amélioration de la qualité de vie au travail.

Le dispositif d'écoute et d'analyse est opérationnel depuis le mois de mai 2014. Le comité a fait un point régulier sur le fonctionnement de la cellule et sur l'évolution des besoins. La réflexion du comité a conduit à l'embauche d'un psychologue à temps partiel en 2015. Un projet de procédure de médiation a été présenté au CHSCT le 26 novembre 2014, lequel a validé le principe

mais a souhaité que la réflexion soit approfondie. En 2015, des médiations ont été expérimentées en vue de schématiser la procédure selon les résultats de l'expérience. Le projet ainsi enrichi devrait être présenté au CHSCT au cours du 1er semestre 2016.

Le comité poursuit également la réflexion initiée par le PSIUN pour la mise en place d'une charte des bonnes pratiques de la messagerie électronique. Le projet de charte sera présenté au Comité Technique puis au Conseil d'administration.

## POLITIQUE INDEMNITAIRE DES AGENTS BIATSS

Le travail pour la revalorisation et le réajustement des indemnités s'élabore en concertation avec les organisations syndicales. En 2015, une progression des dispositifs indemnitaires a été poursuivie, en revalorisant les indemnités des personnels ITRF pour un montant annuel de près de 79 200 euros. Ce nouvel effort vient s'ajouter aux revalorisations de 2013 et de 2014, dont le coût annuel est respectivement de 115 000 et de 73 000 euros. Par ailleurs, le dispositif de primes de fin d'année versée à tous a été maintenu.

Un groupe de travail sur la mise en place du RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel) avec les organisations syndicales et des responsables administratifs a été installé. Ce nouveau régime indemnitaire est appelé à devenir l'outil de référence applicable à tous les fonctionnaires (1er septembre 2015 pour la filière administrative ; pour les ITRF, initialement prévu au 1er janvier 2016 mais report probable au 1er mars 2016). Il se substituera progressivement à l'ensemble des autres primes fonctionnelles jusque-là applicables. Une enquête interne sur tous les postes est en cours afin de catégoriser ces postes.



## CARRIÈRES DES PERSONNELS CONTRACTUELS

Dans le cadre de la loi du 12 mars 2012, l'université de Bourgogne a ouvert au concours 10 postes en 2015. Ce dispositif de titularisation qui a été reconduit par l'Etat se poursuivra et permettra ainsi de continuer à réduire la précarité des agents contractuels.

En 2015 une charte des bonnes pratiques pour l'accompagnement des personnels contractuels (CDD) a été élaborée dans le cadre d'un groupe de travail dédié auquel participaient les organisations syndicales. Adoptée par le Conseil d'Administration du 20 octobre 2015, la charte rappelle les dispositifs légaux ainsi que l'engagement de l'université (direction et personnels d'encadrement) pour favoriser l'inclusion et accompagner les contractuels vers l'emploi (au sein de l'université ou dans d'autres organisations). Par ailleurs, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, le recrutement des agents CDD se fera à un nouvel indice (315 pour les agents en catégorie C et 321 en B).

## FORMATION DES PERSONNELS

L'augmentation de 35,14% des fonds destinés à la formation des personnels a été maintenue pour 2016. Il a également été décidé, la prise en charge par l'établissement pour les personnels, sous certaines conditions, des frais relatifs à l'inscription au Doctorat. Cette prise en charge concerne également les inscriptions à la VAE pour les autres diplômes délivrés par l'université de Bourgogne.

## RESPONSABILITÉ SOCIALE DE L'UNIVERSITÉ

L'université de Bourgogne est consciente de sa responsabilité sociale en tant qu'employeur et également de sa responsabilité sociétale en tant qu'acteur de la formation et de la recherche. Au nombre de ces responsabilités figure la lutte contre les discriminations.

L'université de Bourgogne a fait le choix de développer un partenariat avec l'Antenne municipale et associative de lutte contre les discriminations (AMACOD) pour

s'appuyer sur son expertise et sur ses compétences tant pour mettre en place des actions de prévention et de sensibilisation que pour accompagner les étudiants et personnels victimes de discriminations. La lutte contre les discriminations passe en particulier par la promotion des formations ou par le développement de la recherche sur les thématiques de l'égalité ou encore par l'organisation de manifestations spécifiques telles que les conférences et journées d'études, organisées au printemps 2015, consacrées à la place des femmes, aux stéréotypes, au genre ou encore au droit d'asile et au droit des étrangers. En ce sens, la mission Egalité Diversité a débuté la mise en place d'un réseau d'enseignants-chercheurs de l'université de Bourgogne spécialistes des questions de discriminations, d'égalité femmes-hommes et de genre. Par ailleurs, suite à la mise en place en 2014 de la formation « Egalité Femmes-Hommes : stéréotypes, discriminations, outils juridiques », une nouvelle formation a été inscrite au plan de formation 2015-2016 de l'université de Bourgogne : « Egalité Femmes-Hommes : violences, harcèlement moral et sexuel » destinée aux personnels administratifs et enseignants.

Dans le cadre de sa politique pour la promotion de l'égalité et de la diversité et afin de veiller au mieux au respect de l'égalité et de la diversité pour les étudiants comme pour les personnels, l'établissement a mis en place un réseau de correspondants « Egalité Diversité ». Constitué autour du Chargé de mission Egalité Diversité, ce réseau qui comprend notamment un représentant de chaque composante, nourrira la réflexion collective sur les moyens de promouvoir l'égalité et lutter contre les discriminations au sein de l'université de Bourgogne.

Le Conseil d'administration de l'université de Bourgogne a adopté en septembre 2015, l'« Agenda d'accessibilité programmée » (ADAP). La mise en conformité concerne 52 bâtiments et nécessite un investissement d'un montant total estimé à 9 millions d'euros. Ces importants travaux seront programmés sur 9 années.

# FORMATION ET VIE ÉTUDIANTE

## EFFECTIFS ÉTUDIANTS

Au 5 novembre 2015, les inscriptions administratives principales enregistrent une hausse provisoire de 1,9%, hors inscriptions des étudiants inscrits en CPGE, par rapport à l'année précédente à la même date. La hausse des effectifs étudiants se poursuit l'année 2014 ayant été marquée par une augmentation de 2,1% des effectifs et l'année 2013 par une augmentation de 2,5% des effectifs. Le flux entrant en 1ère année augmente de 4,8% alors que les effectifs de 1ère année connaissent une hausse moins importante (+1,8%). Une forte hausse (+5,8%) est également constatée en 2ème année de master/Bac+5. Une partie de la hausse des effectifs est liée à l'évolution de l'offre de formation avec notamment la montée en charge de la Licence Gestion (premières inscriptions en L2) et l'ouverture de la licence Sciences de l'éducation (EFEC).

## OFFRE DE FORMATION 2015/2016

A l'inverse d'autres universités, l'université de Bourgogne a maintenu ouverte l'ensemble de son offre de formation, allant jusqu'à l'enrichir avec la concrétisation du projet de département Génie Civil à l'IUT de Dijon Auxerre, de la Licence Science de l'éducation, parcours Éducation Formation Enseignement Culture (licence EFEC) à l'ESPE, de la filière « Infrastructures Routières » à l'ISAT de Nevers, et de l'ouverture de la 2ème année de Licence Gestion. L'offre de formation en anglais a également été renforcée. En effet, aux côtés des masters en anglais ouverts en 2014 en biologie des organismes et des populations et en physique, ont ouvert en anglais en septembre 2015 le master of International Business Studies et le master « Intercultural management », de l'UFR Langues et communication. Ce dernier est un master complet (M1 et M2) au sein duquel il est prévu un semestre obligatoire en Finlande, à l'université d'Helsinki.

Au chapitre des approches pédagogiques nouvelles, 2 MOOCs (cours en ligne massifs et gratuits) élaborés par les équipes de l'uB ont été lancés en mai 2015 :

- Le MOOC DCW : Culture et Écriture numérique
- Le MOOC OWY : université de la Vigne et du Vin pour tous. Ce MOOC a rassemblé près de 2 000 participants.

## PRÉPARATION DE LA FUTURE OFFRE DE FORMATION

L'autoévaluation des formations et la préparation du contrat 2017-2021 ont fortement mobilisé les équipes pédagogiques et administratives tout au long de l'année 2015. Ce travail a notamment été

initié à l'automne 2014 par une longue concertation pour définir les champs de formations qui structurent l'offre de formation pour la phase d'évaluation et ont été adoptés par le Conseil d'administration le 5 février 2015. Six champs de formations ont été retenus :

- Environnement, Terre, Aliments, Sciences biologiques ;
- Sciences et Techniques ;
- Santé, Sport, Psychologie ;
- Droit, Science politique, Economie ;
- Sciences humaines, Lettres, Langues ;
- Formations technologiques, Ingénierie, Management.

La liste des mentions de diplôme qui sera soumise aux instances d'UBFC au printemps 2016 a été votée par le Conseil académique de l'université de Bourgogne le 7 décembre 2015. L'élaboration de cette liste a nécessité une forte concertation au sein des équipes pédagogiques, au sein et entre les composantes, en lien étroit avec l'équipe de gouvernance de l'université. Le dialogue a également été mené avec les autres établissements de la Comue UBFC. En effet, il appartient à UBFC de porter la carte des mentions du site Bourgogne Franche-Comté auprès du ministère. Dans la liste proposée par l'université de Bourgogne, de nombreuses mentions seront communes avec au moins un autre membre de la Comue UBFC.

Le travail est désormais engagé pour la construction des « parcours types » de ces mentions. Il devra tenir compte de nombreuses contraintes, en particulier de la cohérence pédagogique et de la soutenabilité financière. En effet, la soutenabilité financière de l'offre de formation devra être démontrée en vue de l'accréditation de l'offre de formation. Dans un contexte où les moyens sont contraints, les charges à la hausse, et où les effectifs étudiants augmentent, cette exigence de soutenabilité est une équation d'une particulière complexité qui exigera que le dialogue entre composantes et équipe de gouvernance soit poursuivi jusqu'au printemps 2016, avant un dépôt de l'offre de formation auprès du ministère en juin 2016. Durant ce processus important de construction de la nouvelle offre, les innovations pédagogiques seront encouragées, c'est en ce sens qu'une enveloppe de 100 000 euros a été fléchée.



## CAPACITÉS D'ACCUEIL

Pour la rentrée 2014 les capacités d'accueil concernaient la PACES, la Licence SLIC, la licence géographie, les licences de sc. éco et gestion (en raison de l'ouverture de cette dernière), la licence STAPS (sur les deux sites), la licence psychologie et deux licences de l'UFR Langues (LEA Anglais/espagnol et LLCE Anglais). Pour 2015, la capacité d'accueil en géographie n'a pas été reconduite et de nouvelles capacités d'accueil ont été mises en place en LEA Anglais/Russe, Droit et AES (sur leurs différents sites) et SVTE, ainsi que pour l'ouverture de la Licence en Sciences de l'éducation (parcours dit « EFEC »). Pour la rentrée 2015, comme pour la précédente, dans les toutes les filières en tension (STAPS et, en 2015, EFEC) les vœux 1 des bacheliers de l'Académie de Dijon ont pu être satisfaits. Pour la rentrée 2016, la gestion de la plateforme APB a été modifiée, rendant obligatoire de renseigner une capacité d'accueil pour chaque filière, que cette capacité soit indicative ou limitative. Il s'agit là d'un transfert de charge de travail vers les universités, celles-ci devant désormais assurer la gestion des données d'appel pour l'ensemble des filières présentes sur APB. Ces capacités d'accueil sont arrêtées par le Rectorat sur proposition de l'université. Les capacités limitatives sont une nécessité pour garantir aux étudiants des formations concernées un cadre d'étude favorable et

surtout des conditions de sécurité maximales. Indicatives ou limitatives, les niveaux de ces capacités ont été définis, en concertation avec les composantes, en tenant compte des potentiels réels en matière d'enseignement, de locaux et de moyens mobilisables, mais également des taux de redoublement et des effectifs de l'année précédente.

## DISPOSITIF DE RENTRÉE

Concernant les dispositifs d'accueil, en 1<sup>ère</sup> année de Licence, des nouveaux étudiants, le Mois de Bienvenue a été reconduit sous le nom de « Campus Day's ». Une nouveauté a été introduite cette année dans le tutorat de rentrée : il s'agit d'un exercice de sensibilisation aux difficultés de la prise de notes. Les tuteurs ont été formés à cet effet et ont pris en charge, au cours du tutorat d'accueil, cet exercice. Une réunion de bilan du tutorat d'accueil et un questionnaire adressé aux tuteurs ont permis de constater que l'exercice a été plutôt bien accueilli par les nouveaux arrivants.

Par ailleurs, le nouveau Portail dédié aux étudiants, précisément mis en ligne au début des Campus Days', contient une rubrique « Trucs et astuces », en lien avec l'Université de Laval (Québec) qui prolongent les échanges avec les tuteurs sur les différents aspects de la vie étudiante, y compris la prise de notes.

## LA PÉDAGOGIE EN PERPÉTUELLE ÉVOLUTION

Depuis plusieurs années l'université de Bourgogne développe des actions afin de valoriser l'enseignement à l'université, tels que la mise en place du Centre d'Innovation Pédagogique et d'Évaluation, qui accompagne le développement professionnel des enseignants et leurs initiatives pédagogiques depuis dix ans, la réalisation d'un plan de formation ouvert aux enseignants pour les accompagner dans leur réflexion en matière de pédagogie universitaire ou encore la proposition de décharges pour les nouveaux maîtres de conférences qui souhaitent suivre une formation proposée en matière de pédagogie universitaire. L'année 2015 a été marquée par trois dispositifs :

- l'organisation de la « semaine de la pédagogie » en février.
- La mise en place d'un « prix d'excellence en enseignement ». Exceptionnellement, ce sont quatre prix, et non pas trois comme prévu initialement, qui ont été attribués par un jury présidé par une personnalité extérieure à l'établissement. Ils ont permis de distinguer des enseignants ayant mené ou menant une action qui favorise la réussite des étudiants ou développe l'attractivité de notre université. A travers ce prix d'excellence en enseignement, pionnier en France, l'université de Bourgogne entend reconnaître et souligner la contribution essentielle des enseignants à la transmission du savoir, et promouvoir la qualité de la pédagogie universitaire. Les récipiendaires ont été mis à l'honneur lors de la rentrée solennelle du campus de Dijon. Leurs actions sont présentées sur le site internet de l'uB. Enfin, des cafés pédagogiques ont été organisés, à l'automne 2015, autour des lauréats afin qu'ils puissent présenter leurs pratiques et échanger avec leurs collègues.
- L'ouverture d'un « bac à sable », espace convivial spécialement dédié à l'accompagnement des enseignants en matière de pédagogie numérique. Ce bac à sable permet d'accéder à des équipements et ressources et de bénéficier d'une assistance humaine. A travers les échanges d'expériences, il permet d'enrichir les projets d'un point de vue pédagogique et de dépasser les contraintes techniques. Ce dispositif préfigure pour partie ce que sera le Learning Centre.



## DISPOSITIF EN FAVEUR DE LA CERTIFICATION EN ANGLAIS

La maîtrise des langues, et particulièrement celle de l'anglais, est une clé de l'avenir pour les étudiants. Le développement de l'enseignement de langues, et en particulier de l'anglais de communication, en licence, de façon à candidater à une certification CLES en fin de licence est une priorité. Initié en 2012, et opérationnel depuis la rentrée de septembre 2012, le dispositif global porté dans le cadre du nouveau centre des langues et des cultures continue à se déployer et à se renforcer. L'offre gratuite de préparation des étudiants de l'université de Bourgogne aux certifications en anglais a été étendue à la préparation du TOEIC. A terme, ce dispositif a vocation à intégrer l'obtention du CLES B2 dans les maquettes.

## DIVERSIFICATION ET RENFORCEMENT DE L'OFFRE DU CENTRE DES LANGUES ET DES CULTURES POUR TOUS

Intégré au Pôle international, le Centre des langues et des Cultures pour Tous (CLCPT) propose à tous, étudiants, personnels enseignants et BIATSS, particuliers extérieurs, collectivités et entreprises, une variété de prestations (cours du soir, autoformation, tutorat, formation professionnelle, traductions, etc.). En 2015, l'offre a été étoffée avec en particulier de nouvelles formations dédiées aux personnels de l'université de Bourgogne, la création de nouveaux niveaux dans différentes langues, la création de cours de langue des signes ou encore mise en place d'une unité transversale d'enseignement à l'attention des étudiants de l'uB ayant un projet de mobilité internationale. Le CLPT propose désormais 14 langues en cours publics.

## RESSOURCES ET PRATIQUES PÉDAGOGIQUES NUMÉRIQUES

L'appel à projets « Ressources et Pratiques Pédagogiques Numériques » destiné à encourager les innovations en pédagogie numérique, la réalisation de ressources numériques destinées à une diffusion en libre accès, a été essentiellement consacré en 2015 au développement de cours en ligne ouverts et massifs (MOOCs). L'appel à projets 2016 sera orienté sur trois axes :

- La consolidation et le financement de MOOCs qui avaient été classés dans le précédent appel à projets mais n'avaient pu recevoir de financement ;
- L'accompagnement à l'intégration de la dimension numérique dans le cadre de la demande d'accréditation ;
- La création de modules pour l'année universitaire 2015/2016

Afin de soutenir la dynamique croissante en matière de projets en pédagogie numérique, la contribution de l'établissement sera revalorisée de 20 000 euros. Parallèlement, une partie des ressources propres obtenues par les activités du PSIUN sera mobilisée à hauteur de 10 000 euros, en plus de la mise à disposition de personnels.

## RENFORCEMENT DES RELATIONS AVEC LE RECTORAT ET LES LYCÉES

La collaboration étroite avec le rectorat se poursuit pour améliorer la connaissance des formations de l'université de Bourgogne et de la vie universitaire par les professeurs du secondaire, les lycéens et leur famille, afin d'améliorer le continuum bac -3/+3.

La communication auprès des lycéens, est un enjeu important tant pour l'attractivité de l'université de Bourgogne que pour les lycéens qui doivent construire leur orientation et leur projet personnel et professionnel.

Tout au long de l'année, le Pôle Formation et Vie Universitaire accueille les lycéens et les étudiants qui le souhaitent pour les accompagner dans la construction de leurs parcours et se déplace dans l'ensemble de la région à la demande des lycées. Des actions spécifiques ont également organisées en 2015 pour les lycéens, par exemple : les « cours ouverts », dont le nombre de participants à doubler par rapport à la 1<sup>ère</sup> édition, pendant les vacances de février, ainsi que les Journées Portes Ouvertes sur les différents sites de l'uB, auxquels il faut ajouter des actions spécifiques de présentation des filières en fonction du type de bac (avec par exemple un accueil de lycéens en terminale L par l'UFR Droit, Science économique et politique).

Pour l'édition de février 2015 de Studyrama, la décision avait été prise, après discussion avec les composantes, de ne pas y participer en raison du coût de ce Salon, de certaines de ses conditions d'organisation et du peu d'impact réel sur les choix d'orientation des lycéens. Une campagne de communication avait été organisée autour des Journées Portes Ouvertes, dispositif plus efficace, à la place. Recontacté par le groupe Studyrama, ainsi que par l'Étudiant, qui organise un nouveau Salon en décembre 2015, avec des conditions financières plus intéressantes et un effort réalisé sur les conditions d'organisation, l'université, en accord avec les composantes, a décidé d'être présente sur les deux salons, à l'automne 2015.

En lien étroit avec les composantes, l'année 2015 a permis au PFVU de finaliser les « fiches lycéens » qui présentent, sous un format A4 recto/verso, toutes les informations essentielles et très concrètes utiles pour mieux appréhender le contenu et les débouchés de chaque Licence proposée par l'université de Bourgogne. C'est un outil de travail essentiel pour le PFVU, pour les collègues des composantes lors d'actions avec des lycéens, mais aussi pour les collègues du rectorat et des lycées pour présenter l'offre de formation de notre Université. Ses fiches sont disponibles en ligne (<http://lyceens.u-bourgogne.fr>). Ces fiches ont pu être utilisées sur les salons Studyrama, l'Étudiant et les forums dans les lycées et y rencontrent un franc succès.

Fin novembre 2015 un site dédié aux lycéens a été mis en ligne : <http://lyceens.u-bourgogne.fr> Il permet aux lycéens de s'informer, préparer leur arrivée à l'université, découvrir la vie étudiante, connaître les grands moments dans l'année qui intéressent plus particulièrement les lycéens, ...



## DE NOUVEAUX OUTILS POUR ACCOMPAGNER LA VIE DES ÉTUDIANTS À L'UNIVERSITÉ

En septembre 2015, le nouveau portail de la vie étudiante, « uB Link » a vu le jour, afin de permettre aux étudiants d'avoir accès à un site internet unique spécialement dédié. Ce portail a pour objectif de fournir aux étudiants l'ensemble des informations qui leurs sont nécessaires lors de leur vie à l'université. Au-delà des informations sur leur scolarité, sur la vie étudiante et des offres de stages et d'emplois sont publiées sur ce site, les étudiants disposent d'une rubrique « conseils et astuces » qui couvre divers domaines (prise de note, stratégie d'apprentissage, gestion du stress, anxiété sociale...). L'évolution de « uB Link » a également été l'occasion de mettre à disposition des associations étudiantes une rubrique spécifique pour faciliter leurs démarches administratives et les accompagner dans leur développement. Les associations étudiantes peuvent aussi bénéficier de sites internet « clés en main », leur offrant ainsi la possibilité de disposer gracieusement d'une vitrine.

L'université a organisée au début de l'année 2015 une grande enquête « condition de vie des étudiants » afin de connaître au mieux les problématiques et les caractéristiques de ces derniers. Les résultats, en cours de traitement, permettront à l'université d'adapter ses politiques en fonction des pratiques et des attentes des étudiants.

Différents projets initiés en 2015 devraient voir le jour en 2016, par exemple, l'évolution de l'UE « Engagement Étudiant », la création d'un statut d'« étudiant ambassadeur » ou encore la création d'une charte université – entreprise dont l'objectif est de permettre aux étudiants en formations initiales qui travaillent de parallèle de leurs études, de concilier vie professionnelle et vie universitaire.



## PRÉPARATION DE L'ÉVALUATION DES UNITÉS DE RECHERCHE PAR L'HCERES

La fin d'année 2015 est marquée par les visites des unités de recherche par l'HCERES, qui s'achèveront fin janvier 2016. Afin d'accompagner au mieux les laboratoires de l'université de Bourgogne pour cette évaluation et de préparer notamment la rencontre des comités de visite avec les représentants des tutelles, des réunions préalables ont été organisées entre les directeurs d'unité et le président, accompagné des vice-présidents concernés et de la direction générale des services. Ces rencontres, programmées une à deux semaines avant la visite du comité HCERES, permettent d'identifier les forces et faiblesses de l'unité, de discuter des problèmes susceptibles d'être soulevés par les membres du comité de visite et de définir ainsi la meilleure stratégie permettant de défendre les intérêts du laboratoire.

## RATTACHEMENT DE L'IREDU À L'ESPE

Le choix stratégique de l'université de Bourgogne a été de concevoir l'ESPE comme un pôle dédié à l'éducation, la formation, l'enseignement, et la culture, aux missions étendues en matière de formation et de recherche. L'objectif étant de favoriser les approches transversales pour proposer de nouveaux parcours mais également de renforcer l'adossé à la recherche. A cette fin, l'Institut de Recherche sur l'Éducation (IREDU - EA 7318) a été rattaché à l'ESPE de Bourgogne

## PLATEFORMES ET PLATEAUX TECHNIQUES

Les plateformes et les plateaux techniques sont des composantes essentielles du rayonnement et de la stratégie scientifique de l'université de Bourgogne et des établissements du Grand Campus. Depuis 2013 un important travail a été mené (recensement et cartographie des plateformes et des plateaux techniques en 2013, mise en place d'un Comité d'Orientation Stratégique des plateformes et des plateaux techniques à l'échelle du Grand Campus, élaboration d'une fiche de

caractérisation pour chaque plateforme, regroupement et structuration de certaines plateformes, recensement et priorisation des besoins pour la période 2014 - 2018 en 2014). En 2015, de nouveaux projets ont pu aboutir, en particulier :

- La charte des plateformes a été adoptée et diffusée.
- Le suivi des projets financés par le PARI dédié aux plateformes et/ou par le FEDER.
- La mise en place de groupes thématiques pour améliorer le fonctionnement des plateformes, la connaissance mutuelle et faciliter les interactions.
- L'organisation d'ateliers thématiques...

## ANIMALERIES

La loi du 1<sup>er</sup> février 2013 impose des contraintes nouvelles pour la gestion des animaleries. Pour y répondre, et afin de rationaliser l'existant tant en matière de fonctionnement que d'entretien et d'investissement, une réflexion a été conduite dès 2013 sur l'organisation des animaleries au sein de l'université de Bourgogne et du Grand Campus, un inventaire réalisé et les besoins identifiés. Une nouvelle structuration de la plateforme de zootechnie a été adoptée. Dans la continuité des actions engagées en 2014 (fourniture d'animaux pour les TP de SVTE, de l'IUT, politique d'achat commune, extension du contrat vétérinaire...), l'année 2015 a permis de nouvelles avancées, par exemple :

- uniformisation des tarifications pour les laboratoires uB
- Mise en commun de la cellule du bien-être animale
- Réorganisation de l'animalerie de l'UFR SVTE pour accueillir certains protocoles et ainsi générer des recettes.

## VALORISATION

Une convention cadre a été signée avec la SATT Grand Est. Une fiche de coûts qui intègre l'ensemble des charges liées à l'activité (personnel, équipement, amortissement, environnement) a été élaborée. Parallèlement, la répartition des retours financiers suite à une valorisation des résultats de recherche (savoir-faire, licence,...) entre le laboratoire, les inventeurs et l'établissement, a été adoptée.

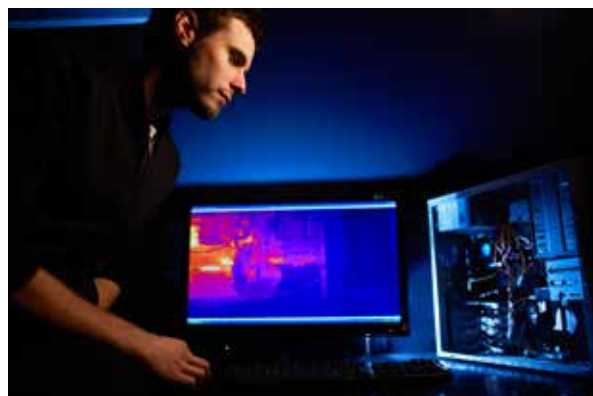


## PÔLE BOURGOGNE VIGNE ET VIN

Le Groupement d'Intérêt Public « Pôle Bourgogne Vigne et Vin » a été créé. Ce pôle fédère l'uB, AgroSup, le Groupe ESC Dijon-Bourgogne, le Conseil Régional, le bureau interprofessionnel des vins de Bourgogne, cinq communautés d'agglomérations (Grand Dijon, Beaune Côte et Sud, Grand Chalon, CAMVAL et Communauté d'agglomération de l'auxerrois), l'État à travers la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt, le pôle de compétitivité Vitagora, et 2 chambres consulaires, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bourgogne, et la chambre d'Agriculture de Bourgogne. Le BVV associe également l'INRA, les agences de développement économique et les lycées viticoles. Le pôle est une structure commune de concertation et de coordination des démarches de recherche, de formation et de transfert dans le domaine de la vigne et du vin, assurant un contact permanent entre le tissu scientifique et éducatif et le monde professionnel pour porter de grands projets visibles à l'international et renforcer ce secteur essentiel à l'économie régionale.

## PÔLE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE DE PHARMACO-IMAGERIE

L'université de Bourgogne, avec le Centre Georges François Leclerc, le CHU de Dijon, le GIE Pharmimage et le CEA, met en place un pôle Hospitalo-Universitaire de Pharmaco-imagerie. Les statuts de ce pôle qui sera créé sous la forme d'un Groupement d'Intérêt Scientifique, ont été adoptés par le Conseil d'administration du 25 novembre 2015. Le pôle permettra de renforcer le champ thématique de la pharmaco-imagerie et des agents théranostiques qui est fortement identifiant du campus dijonnais. Il articulera les activités menées dans ce domaine par plusieurs grandes unités mixtes de recherche de l'uB (l'Institut de Chimie Moléculaire (ICMUB), le laboratoire Interdisciplinaire Carnot de Bourgogne (ICB), le Laboratoire Electronique Informatique et Image (LE2I), et le Centre de Recherche Lipides Nutrition Cancer (LNC)) avec les établissements hospitaliers (CHU et CGFL), des acteurs industriels locaux (Oncodesign, Cyclopharma, Trifol Imaging, Chematech, NVH-Medicinal) et 3 structures scientifiques, la convention 3MIM avec le CNRS et la région Bourgogne, le GIE Pharmimage et l'Equipement d'Excellence IMAPPI.





## DIFFUSION DE LA CULTURE SCIENTIFIQUE

Le projet « Réseau des Experimentarium » a été labélisé dans le cadre du programme investissements d'avenir. L'Experimentarium est un programme de diffusion de la culture scientifique et de formation des chercheurs au partage de leur activité avec tous les publics. Il a été sélectionné pour sa capacité à inciter les jeunes à s'intéresser à la culture scientifique et à s'engager dans les sciences, dans une logique d'égalité des chances sur tous les territoires. Il est coordonné par la Mission Culture

Scientifique avec le soutien de l'OCIM. Doté d'un budget de 600 k€ il permettra le développement de l'Experimentarium en Bourgogne-Franche-Comté, en PACA et Normandie à travers 2400 ateliers de médiation scientifique chaque année. Cette labélisation consacre l'attention particulière que porte l'université de Bourgogne à la diffusion de la culture scientifique et s'ajoute aux succès régulièrement obtenus en la matière (organisation nationale de la nuit des chercheurs, ...).

[www.u-bourgogne.fr](http://www.u-bourgogne.fr)

université de Bourgogne  
Maison de l'Université  
Esplanade Erasme  
BP 27877 - 21078 Dijon Cedex  
Tél. 03 80 39 50 00

